**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 40 (1952)

**Heft:** 794

**Artikel:** Nos concours

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-267621

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

E 1436 Universitaire de Genève
2. FEV. 1952

J. A.

2 FÉVRIER 1952 — GENÈVE QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 794

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

**Concours**

La société dépend des femmes, tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont misérables.

???

**Trouver le nom de l'auteur.**

## A nos abonnés

Message trouvé au dos d'un chèque :

**« Quarante ans déjà » que brûle la flamme allumée par l'Amie au grand cœur vaillant ! Puisse cette année d'anniversaire être celle de la victoire ! ».**

*

**Au seuil de cette quarantième année, nombreux sont les témoignages de fidélité et d'encouragement que nous avons reçus. Abonnements et dons, messages pleins de foi inscrits au dos des chèques, suggestions adressées par lettres, coups de téléphone, visites...**

**Et il ne s'agit pas seulement de Genevoises, mais les amies confédérées n'ont pas ménagé leur appui, elles savent que notre campagne fait aussi avancer la cause chez elles.**

**Tout nous prouve que nos suffragistes ont compris l'importance exceptionnelle des quelques mois qui sont devant nous, toutes sentent que notre journal une fois de plus, sera l'un des ouvriers essentiels de la campagne de propagande. Merci de tout cœur !**

**Puisse cet exemple réconfortant stimuler les retardataires, leur prouver l'urgente nécessité de leur appui régulier et fidèle : versez le montant de votre abonnement 1952 à notre compte chèques I. 943, cela évitera pour vous et pour votre administratrice, l'ennui et les frais des expéditions de remboursements.**

## Préparatifs

Depuis que le Grand Conseil a décidé (voir article en 3me page) une consultation féminine dans le canton de Genève, on demande de tous côtés des informations sur l'organisation de la campagne de propagande.

Soyez sûrs qu'on n'a pas perdu de temps. Les responsables de nos diverses sociétés ont immédiatement posé les premiers jalons de l'activité future.

L'Association genevoise pour le suffrage féminin a adressé un appel aux différents groupements féminins ou mixtes qui avaient collaboré aux campagnes suffragistes précédentes. A l'heure où nous écrivons, toutes les réponses ne sont pas encore parvenues.

Le Comité du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises s'est réuni dès le lendemain de Noël et a décidé d'avancer de deux mois son assemblée générale annuelle afin de gagner du temps.

### Assemblée du Centre de Liaison

Cette assemblée s'est tenue le 25 janvier, dans la salle du Costume genevois, presque toutes les sociétés étaient représentées, ce qui prouve l'intérêt témoigné pour l'événement attendu.

Après la lecture du rapport de 1951, par la présidente, le Dr Renée Girod, Mme Ribaux, trésorière, présenta le rapport financier. Les comptes accusent un déficit regrettable et l'on espère que de nouveaux membres se joindront au faisceau actuel des 35 sociétés, fournissant les cotisations nécessaires.

Mme Naef s'étant fait excuser, c'est Mme Gautier qui donna un bref rapport sur la collecte du 1er août en faveur des mères nécessiteuses. Le total atteint en Suisse est d'un million 460 000 fr. Pour Genève, nous avons récolté 60 000 fr. avec les ventes d'insignes, de cartes postales, de timbres et les dons.

La présidente ouvrit alors la discussion sur la question posée: Quelles sont les sociétés qui souhaitent voir le Centre participer à la campagne qui précèdera la consultation féminine ?

Un certain nombre de sociétés — trois ou quatre au plus — ne peuvent pas, en raison de leurs statuts, participer à une action de ce genre, mais elles ne veulent pas empêcher le Centre de travailler, aussi se sont-elles simplement abstenues au moment du vote. Le Centre a donc été autorisé, à l'unanimité des membres votants, à participer à la campagne pour le plébiscite.

Il ressort de la discussion, au cours de laquelle, la présidente de l'Association pour le suffrage féminin, Me Kammacher, prit la parole, que le Comité d'action sera formé de délégués de sociétés directement intéressées, de déléguées du Centre et de personnalités féminines ou masculines particulièrement qualifiées.

Il faudra certes de l'argent ! Avec beaucoup de gaieté et d'optimisme, Mme Charles Gautier fit une amusante démonstration de la manière dont on peut s'en procurer.

Comme vous le voyez, les préparatifs sont en bonne voie ; bientôt nous seront en route.

## Nos concours
### pour l'année 1952

*Une série de concours proposés de mois en mois à nos abonnés permettront aux uns de rafraîchir d'anciens souvenirs, aux autres de faire peut-être quelques recherches, à tous de récapituler une histoire récente qui nous préparera à la campagne suffragiste de cette année. Au travail, d'intéressants prix vous récompenseront !*

1. **A quelle époque remontent les premières manifestations suffragistes en Suisse ?**
2. **Citer les pionnières du mouvement dans notre pays ?**
3. **Quels étaient les arguments suffragistes en vogue à l'âge héroïque du féminisme ?**

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

## Paris... capitale du monde
### Le Bureau du Conseil International des Femmes a tenu séance

A Paris, où l'assemblée des Nations Unies continue sa session ouverte en novembre, l'année qui débute est souriante ; malgré les nombreux problèmes épineux qui restent à résoudre, les délégués sont pleins d'espoirs. Des colombes blanches leur ont été offertes, symboles vivants de ce que chacun désire ardemment... la PAIX.

C'est dans cette atmosphère internationale que le Bureau du Conseil international des femmes a tenu du 7 au 11 janvier sa première réunion depuis la conférence d'Athènes. Les membres des pays d'outre-mer s'étaient fait excuser, mais deux jeunes recrues assistaient pour la première fois aux délibérations, Mlles Beaurain, de Finlande, et Hansen, du Danemark.

Le tour d'horizon du travail en cours, s'est bien entendu, doublé d'un tour du monde, car il est prévu : un exécutif à Reading (Angleterre) en septembre 1952, une réunion à Boulawayo en Rhodésie du Sud, dans le courant de 1952... si possible, et enfin une assemblée générale en Finlande en mai-juin 1954. Voilà qui nous promet de beaux moments, des impressions variées et beaucoup de nouvelles amitiés.

### Voyage de la présidente

Mme Eder fit un récit passionnant de son voyage en Australie où elle fut en juin dernier, l'hôte du Gouvernement aux fêtes données en l'honneur du 50me anniversaire du Commonwealth australien. Elle a visité les différentes branches du Conseil National et inspecté ses diverses activités. L'Australie accueille actuellement beaucoup de réfugiés et fait un gros effort pour les assister à leur arrivée et les assimiler le plus rapidement possible. Le problème des logements est très aigu. Pour installer provisoirement les émigrants on a monté de grands baraquements militaires. Les employées de maison sont en Australie presque introuvables, ce qui oblige les femmes de tous les milieux sociaux à faire elles-mêmes leur ménage. Or les appareils ménagers sont rares. Cet état de choses rend souvent impossible le travail professionnel, voire même bénévole, de la femme mariée, tout au moins lorsqu'elle est mère de jeunes enfants.

En Nouvelle-Zélande, Mme Eder a été reçue par le Conseil National qui est très bien organisé (selon le modèle britannique), et très vivant. Le peuple néo-zélandais fait preuve d'une grande maturité d'esprit, et a des institutions sociales intéressantes. Ayant traversé le Pacifique en avion, notre alerte présidente a débarqué à San Francisco en plein été américain, ce qui veut dire dans une température passablement différente de l'hiver austral !

Elle a pu, dans plusieurs villes, visiter des groupes de femmes assez divers, comme celui du Grand-Lac-Salé, en territoire mormon, où notre association affiliée tire une partie de ses ressources de la *confection de robes et coussins mortuaires !!* Ensuite, ce fut New-York, où Mme Eder s'entretint avec des personnalités des Nations Unies, les mêmes que nous avons rencontrées à Paris et d'autres. Enfin, notre présidente a fait une expédition au Canada où elle a assisté à l'Assemblée générale du Conseil des femmes canadiennes qui est un des plus développés et des plus agissants dans son pays.

### Le Conseil et les Nations Unies

Mme Dreyfus-Barney, notre représentante auprès des Nations Unies et de ses institutions spécialisées fit un magistral exposé de nos relations avec ces différents organismes, après quoi une délégation de six personnes s'en fut au Palais de Chaillot où le Président de l'assemblée voulut bien la recevoir et s'entretenir avec elle de différents problèmes à l'ordre du jour. M. Luis Padilla Nervo est un homme dans la force de l'âge, mexicain d'origine, mais tout à fait international de pensées. Il se montra très bienveillant et sympathique au travail du Conseil et à ses buts qui sont ceux de la grande organisation à laquelle il voue toute son énergie.

### Les réceptions

Ce rapide aperçu n'englobe qu'une petite partie des sujets abordés pendant ces quatre jours de réunion du bureau, mais l'espace manque...

Un très joli souper chez Mme Pichon-Landry permit aux étrangères de rencontrer des femmes françaises, et fut comme un prélude à la séance commémorative des cinquante années d'activité du Conseil National des femmes françaises qu'elle préside depuis la mort de Mme Avril de Ste Croix. On y entendit des orateurs éminents tels que M. André Siegfried, de l'Académie, dont la mère fut une des fondatrices et premières présidentes de ce Conseil, Mme Eleanor Roosevelt, Mme Lefaucheux, présidente de la Commission du statut de la femme de l'ONU, Dr Eder, et la Baronne Pol Boël, présidente d'honneur du C.I.F. M. Monnerville, président du Conseil de la République, fut éloquent et félicita chaudement Mme Pichon-Landry de son activité intelligente et utile.

La Légation suisse ouvrit ses magnifiques salons pour fêter notre Présidente et compatriote ; ce fut une heure charmante, trop vite passée, mais qui laisse de beaux souvenirs à celles qui purent y participer, et qui eurent le plaisir d'y rencontrer notre Ministre et Mme de Salis, dans l'atmosphère séduisante de leur belle demeure parisienne.

Voici franchie une nouvelle étape, la suivante sera en Angleterre pas loin de Londres et de ses merveilles.

Dr Renée Girod.

## Protection de la femme

*On se souvient peut-être de l'article publié ici-même en septembre 1951 sur l'opinion des femmes députés, membres de l'Union interparlementaire au sujet de la réglementation internationale protégeant la femme. L'Open Door nous adresse, à ce propos, la réponse suivante aux lignes signées par M. Robinet de Cléry.*

### Réglementation spéciale

L'Open Door International ne s'oppose nullement aux systèmes de protection s'appliquant à l'ensemble des travailleurs mais considère que toute mesure particulière applicable uniquement aux travailleurs femmes constitue une discrimination de sexe, aux termes de la définition du mot «discrimination» donnée par l'ONU dans le document E/CN 4. Sub 2/40 Rev. I., à savoir une distinction préjudiciable applicable à un groupe social.

La réglementation spéciale du travail des femmes est, en effet, une distinction applicable à un groupe social défini par une des caractéristiques mentionnées dans l'article 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, à savoir à un groupe social fondé sur le sexe. Cette distinction, même si elle est inspirée par des considérations humanitaires, est préjudiciable aux intéressées, soit que la réglementation interdise ou restreigne directement le travail des femmes soit qu'elle impose aux employeurs des mesures spéciales.

En excluant les femmes de certains emplois souvent bien rémunérés, qui deviennent des monopoles masculins, la réglementation spéciale limite leur droit au travail et les rejette vers d'autres métiers, en particulier vers les métiers dits féminins beaucoup moins bien rétribués.

Les conventions concernant notamment le travail de nuit donnent lieu, en outre, à de multiples difficultés d'application et ont suscité l'opposition, non seulement de notre association, mais aussi d'autres organismes, comme la Commission Interaméricaine des femmes.

Lorsque la réglementation oblige l'employeur qui occupe des femmes à prendre des mesures particulières, souvent coûteuses, qui ne sont pas applicables aux hommes, il est à prévoir que ceux-ci seront, de préférence, embauchés pour ces travaux, d'où une exclusion de fait des femmes, à moins que l'employeur ne récupère ses dépenses en allouant aux femmes des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. La législation spéciale du travail des femmes est ainsi une cause de l'infériorité de leurs salaires.

Cette réglementation spéciale est donc une distinction préjudiciable à un groupe social, c'est-à-dire une discrimination contraire aux principes de l'ONU. Elle ne constitue donc nullement une protection des travailleuses.

### Maternité

En ce qui concerne le congé de maternité des travailleuses, l'Open Door international considère que le seul moyen de protéger les intérêts personnels et économiques de la femme qui est une travailleuse rémunérée est de baser son congé, tant avant qu'après l'accouchement, sur un certificat médical d'incapacité de travail.

Non seulement c'est le seul moyen possible de sauvegarder les intérêts de la femme elle-même, de l'employeur et de l'Etat, mais c'est surtout le seul moyen de faire face aux diverses éventualités qui se présentent à l'occasion de la maternité.